



# Fiche signalétique du Programme de l'APSB relatif à l'Habilitation des métiers de la bourse

---

*Partenaire fondateur : Conseil Déontologique des  
Valeurs mobilières (CDVM)*

*Sponsor officiel : la Bourse de Casablanca*

APSB, le 10 juillet 2008.

## Sommaire

<b>Le programme d'habilitation des métiers de la Bourse, de l'APSB.</b> .....	3
I. La Genèse du projet.....	3
II. Objectifs et démarche.....	3
III. Partenariat : .....	3
IV. Fonctionnement et règles d'habilitation.....	4
1. Fonctionnement du Programme d'Habilitation.....	4
a) Bilan du programme .....	4
b) Formations administrées : .....	5
c) Population Cible .....	5
d) Outils pédagogiques.....	6
2. Règles d'Habilitation.....	6
a) Conditions relatives à la certification ou la carte d'habilitation.....	6
3. Comité de Pilotage et jury de certification. ....	7
a) Comité de pilotage.....	7
b) Le jury de certification .....	8
4. Validité de l'habilitation .....	9
V. Remerciements.....	9

<b>LE PROGRAMME D'HABILITATION DES METIERS DE LA BOURSE, DE L'APSB.</b>
---

## **I. LA GENESE DU PROJET.**

La réflexion sur le projet trouve ses origines dans une démarche commune entreprise par l'APSB et le CDVM avec l'objectif majeur de doter la profession d'une structure de certification des métiers de la bourse pour améliorer le professionnalisme des intervenants du marché boursier.

## **II. OBJECTIFS ET DEMARCHE.**

En effet, les activités des sociétés de bourse ont connu une expansion importante, impliquant des changements structurants : croissance des volumes, sophistication des produits de placement, évolution de la réglementation, accroissement du nombre des clients... Ce sont autant de facteurs qui imposent aux sociétés de bourse une mise à niveau permanente afin que la qualité des prestations offertes aux clients soit conforme aux meilleurs standards en la matière.

Dans ce contexte, où le facteur humain revêt une dimension stratégique, l'APSB et le CDVM ont conjointement instauré un dispositif de validation des acquis professionnels et d'accréditation des métiers de la Bourse, qui s'étend sur trois années, sous forme de cycles de formation. Ce dispositif permet ainsi :

- D'assurer une montée en compétence ;
- De reconstituer un capital humain, qui a été perdu durant les années de crise ;
- De veiller au respect du marché et des règles de déontologie ;
- De mettre à niveau et de perfectionner les effectifs des sociétés de bourse ;
- De constituer un capital humain efficace et professionnel.

## **III. PARTENARIAT :**

Outre le CDVM qui est le partenaire fondateur du programme aux côtés de l'APSB, le programme est également sponsorisé par la Bourse de Casablanca en mettant à la disposition de l'APSB les moyens financiers et la structure d'accueil et la logistique nécessaire pour sa réalisation, pour une durée de 3 années, soit un total de 6 cycles.

L'Accord du Sponsoring est régi par une convention de partenariat annuelle, précisant les modalités du parrainage, ainsi que les engagements des deux parties.

Nous estimons qu'à tous points de vue, ces partenariats sont fructueux pour nos institutions respectives, puisqu'ils permettent aussi bien à l'APSB qu'à la Bourse de Casablanca et le CDVM de veiller au respect des règles du marché et de vérifier la capacité d'une personne à exercer une fonction déterminée.

## IV. FONCTIONNEMENT ET REGLES D'HABILITATION.

### 1. FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME D'HABILITATION

#### **a) Bilan du programme**

Jusqu'à aujourd'hui, deux cycles ont été assurés, couvrant deux thèmes généraux et 8 modules spécialisés. Les formations ont été administrées par des formateurs de grand niveau issus du secteur de la Bourse à l'échelle nationale et internationale et ayant une expérience à la fois professionnelle et pédagogique probante.

Entre autres, nous pouvons citer : le management et les chefs de département du CDVM qui ont dirigé les modules de formation concernant la déontologie et les règles du marché ; les Directeurs généraux des Sociétés de bourse qui ont administré les modules relatifs à l'analyse financière et le conseil en investissement ; les Chefs de Département du Dépositaire Central qui ont assuré les modules se rapportant au système de règlement contre livraison de MAROCLEAR, ainsi que des formateurs spécialisés en droit des valeurs mobilières, en déontologie, en gestion du patrimoine, et en matière de trading.

Le Programme a démarré en novembre 2006, le premier cycle s'est achevé en avril 2006 en habilitant 5 candidats sur 12 ayant été admis au programme. Le deuxième Cycle a connu un grand succès quant au nombre de personnes

inscrites, (28 candidats contre 12 l'année précédente). Le cycle 2007-2008 a démarré en novembre 2007 et a clôturé en mai-2008, en habilitant 13 candidats sur 19 ayant été admis au programme. Soit un total de 18 candidats certifiés pour les deux cycles.

### **b) Formations administrées :**

Les cycles se déroulent sur une durée de dix jours (10) de formation, et englobent 8 modules répartis en deux thèmes.

Les deux thèmes de formation administrés pour les cycles sont les suivants :

#### **➤ *Thème 1 : Réglementation, déontologie et contrôle interne.***

Les modules sur la réglementation, la déontologie et le contrôle interne portent sur la réglementation des valeurs mobilières en vigueur : la loi, le règlement général de la bourse et du dépositaire central, les circulaires du CDVM, ainsi que les règles de bonne conduite et de conformité.

- Module 1 : Réglementation des Marchés Boursiers.
- Module 2 : Déontologie et Conformité.
- Module 3 : contrôle interne.
- Module 7 : Transactions Boursières : De la négociation au Dénouement.
- Module 8 : Le Système de Règlement Contre Livraison.

#### **➤ *Thème 2 : Perfectionnement professionnel.***

Les modules sur le perfectionnement professionnel et la connaissance des produits mettent l'accent sur des questions pertinentes aux fonctions spécifiques de l'employé et aideront les candidats à offrir des services améliorés, plus éclairés et plus nombreux à leurs clientèles.

- Module 4 : Droit des valeurs mobilières.
- Module 5 : Conseil en investissement, et relation commerciale avec la clientèle.
- Module 6 : Introduction en analyse financière.

### **c) Population Cible**

Les employés des sociétés de bourse ont la possibilité de suivre des cours de formation sur la conformité et sur la connaissance des produits et le

perfectionnement professionnel, et devraient être accrédités par l'APSB, laquelle leur délivrera un certificat d'habilitation.

Dans sa deuxième édition, il a été assigné d'augmenter le nombre des inscrits aux cycles d'habilitation à deux candidats par société de bourse. Pour ce qui est de la cible, le comité laisse le choix à la société de bourse de désigner les personnes à inscrire au cycle, abstraction faite de la fonction ou le nombre d'années d'ancienneté.

En effet, le cycle ainsi que le contenu de ses modules sont de l'ordre du général et du global, constituant ainsi un tronc commun pour tous les métiers de la société de bourse.

#### **d) Outils pédagogiques.**

La présentation des modules se fait sous forme de supports détaillés et de séminaires. Les candidats reçoivent les supports à étudier et assistent par la suite aux séminaires assurés par des spécialistes de la matière traitée qui répondent à leurs questionnements et apportent des compléments.

L'idée est de fournir l'essentiel du contenu préalablement pour créer une dynamique participative des candidats lors des séminaires. Les séminaires sont sous forme de présentations complètes, d'études de cas et de simulations.

## **2. REGLES D'HABILITATION**

### **a) Conditions relatives à la certification ou la carte d'habilitation.**

Pour recevoir le certificat d'habilitation, les candidats doivent réussir les épreuves écrites, et orales ainsi que faire preuve d'assiduité. Les candidats disposent d'un mois environ avant la date des épreuves écrites et orales pour préparer leur examen.

#### **❖ Règles d'admission aux Épreuves écrites :**

- Assister à toutes les séances de formation ;
- Obtenir une note minimum de 60 % par module et une moyenne générale minimum de 65 %.
- Une moyenne générale inférieure à 65 % et une note par module inférieure à 60 % dans au-delà de trois modules, sont éliminatoires. De

ce fait, le candidat sera donc contraint de repasser le cycle dans sa totalité.

### ❖ **Règles d'admission aux Épreuves orales :**

Pour passer l'épreuve orale, les candidats doivent réussir l'épreuve écrite. L'examen oral contribue à 30 % dans la note globale.

Les épreuves orales n'ont pas pour objet une vérification fine des connaissances. Elles sont plus le moyen, pour les membres du jury, d'appréhender la personnalité des candidats et d'apprécier leur aptitude à exercer les métiers de la société de bourse dans un cadre professionnel déterminé.

Dans la circonstance, chaque membre du jury dispose d'un minimum de 05 minutes pour questionner le candidat, soit une durée d'entretien maximum de 20 minutes pour l'ensemble des sujets. Le jury est composé de trois membres.

Aussi, pour être habilité, il faut obtenir une moyenne générale (écrit et oral) de 70 %.

## 3. COMITE DE PILOTAGE ET JURY DE CERTIFICATION.

### **a) Comité de pilotage**

Afin d'assurer la pérennité du projet, l'implication des entités initiatrices du projet doit être totale. À cet effet, il est mis en place un comité de pilotage et technique pour validation, orientation, suggestions, etc....Des actions de formation à mettre en œuvre.

Le programme d'habilitation fait l'objet d'un véritable pilotage qui garantit la mise en cohérence et l'efficacité de tous les moyens mis en œuvre. En charge de l'orchestration des moyens déployés et véritables interfaces entre les partenaires au programme et les équipes pédagogiques, les membres du comité de pilotages sont les garants de la réussite du programme.

### ❖ **Le rôle du comité de pilotage**

Le comité de pilotage, qui regroupe l'APSB, le CDVM a pour objectif de :

- Définir les objectifs du programme d'habilitation et les moyens à mettre en œuvre, et contrôler en permanence l'atteinte des objectifs
- Favoriser la prise en compte des aspects culturels, techniques, économiques et humains du programme d'habilitation.
- Valider les différentes phases du programme
- Intégrer des données nouvelles et opérer les réajustements nécessaires
- Définir les processus d'évaluation des actions pédagogiques
- Définir les règles d'habilitations
- Choisir les formateurs
- Valider les candidatures au programme d'habilitations

### ❖ **Le comité de pilotage est composé des membres suivants :**

- **APSB :**

- Monsieur Omar AMINE, Vice-président de l'APSB
- Madame Sanâa LAROUI, Délégué Général de l'APSB

- **CDVM**

- Monsieur Hicham ELALAMY, Directeur Général Adjoint du CDVM
- Monsieur Hicham CHERRADI, Chef du département sociétés de bourse du CDVM

### **b) Le jury de certification**

Le jury de certification a pour objectif de statuer sur l'habilitation des candidats.

Le candidat fait devant le jury un exposé sur l'ensemble de ses travaux. Cet exposé donne lieu à une discussion avec le jury.

Le jury évalue les travaux du candidat, apprécie sa capacité à concevoir et à exercer les métiers de la société de bourse et statue sur la certification au programme.

La décision du jury fait l'objet d'un Procès-verbal motivé, dûment signé par ses membres et adressé au comité de Pilotage.

Sur la base du rapport favorable du jury, le comité de pilotage prononce la certification du candidat au programme d'habilitation des métiers de la bourse, la publie dans l'enceinte de la profession et en délivre un certificat.

### ❖ Le jury de certification

Le jury est composé de membres de l'APSB, du CDVM et de la Bourse de Casablanca.

- Monsieur Youssef BENKIRANE, Président de l'APSB
- Monsieur Hicham ELALAMY, Directeur Général Adjoint du CDVM
- Monsieur Rachid HAOURI, Bourse de Casablanca
- Monsieur Omar AMINE, Vice-président de l'APSB

### 4. VALIDITE DE L'HABILITATION

Le certificat d'habilitation sera valide pour une période de cinq ans renouvelable. Le candidat n'ayant pas exercé pendant une période de deux années consécutives perdra son habilitation et sera dans l'obligation de repasser l'examen écrit et oral.

## V. REMERCIEMENTS

L'APSB tient à remercier :

- **ses membres** qui ont décidé de fédérer l'ensemble de leurs effectifs désireux d'œuvrer à la mise à niveau et au perfectionnement du capital humain des sociétés de bourse ;
- **le CDVM** qui a participé à l'initiative de la mise en place d'un mécanisme de certification et d'accréditation des métiers des sociétés de bourse et qui a, également, accompagné l'APSB dans tout le processus de réflexion et de réalisation du programme ;
- **la Bourse de Casablanca** pour avoir partagé avec l'APSB et le CDVM l'utilité et les objectifs de l'habilitation, et pour avoir doté l'APSB de

l'ensemble des moyens financiers, humains et logistiques pour réaliser les cycles de formations ;

- **les membres du comité de pilotage**, qui ont géré le programme d'habilitation, et qui sans leur implication, ledit programme n'aurait jamais pu atteindre les résultats escomptés. ;
- **les membres du jury** pour avoir accepté d'examiner les travaux des candidats et leur consacrer le temps nécessaires pour évaluer leurs aptitudes.
- **Les formateurs** qui ont voué leur expertise au profit des candidats ;
- **les candidats** pour avoir été assidu et coopératifs ;
- ainsi que **tous ceux qui ont participé de près ou de loin** à la réalisation de ce programme, en l'occurrence, les équipes de l'APSB, du CDVM et tout particulièrement les équipes de la Bourse de Casablanca.

## CONTACTS :

# ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES SOCIÉTÉS DE BOURSE (APSB)

Angle Rue Mohammed Errachid et Avenue des FAR-Casablanca

Tél : 022-542333/34/35-Fax : 022-542336

Mail : [apsb@apsb.org.ma](mailto:apsb@apsb.org.ma); Web : [www.apsb.org.ma](http://www.apsb.org.ma)

### - CONTACTS :

- ✓ Monsieur Youssef BENKIRANE, Président de l'APSB
- ✓ Monsieur Omar AMINE, Vice-président de l'APSB
- ✓ Madame Sanâa LAROUI, Délégué Général de l'APSB
- ✓ Madame Maha ELKHARIJ, Attachée de Direction de l'APSB

# CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES (CDVM)

6, Rue Jbel Moussa –Rabat

Tél : 037-688900- Fax : 037688913

Web : [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

- **CONTACTS :**

- ✓ Monsieur Hicham ELALAMY, Directeur Adjoint du CDVM
- ✓ Monsieur Hicham CHARRADI, Chef du département sociétés de bourse du CDVM

## BOURSE DE CASABLANCA

Avenue des Forces Armées Royales-Casablanca

Tél : 022-452626-Fax :022-452625

Web : [www.casablanca-bourse.com](http://www.casablanca-bourse.com)

- **CONTACTS :**

- ✓ Madame Sanâa JAMÏl-Responsable du service communication de la Bourse de Casablanca
- ✓ Monsieur Ahmed BENNANI-Ecole de la Bourse